

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe de l'artisanat

La démographie française, l'une des plus élevée d'Europe, est un atout pour notre pays. Le rôle des Protections maternelles et infantiles, qui réunissent professionnels de santé et personnels médico-sociaux, est donc essentiel.

Au fil des décennies, la PMI a su adapter ses actions pour répondre à l'évolution des problématiques de santé de la mère et de l'enfant, en prenant en compte les nouveaux risques liés aux conditions sociales et économiques des familles.

Son approche globale et pluridisciplinaire, reliant le sanitaire et le social, sa gratuité et son accessibilité à tous, en font également un partenaire privilégié parmi les acteurs de santé.

Cependant, la PMI fait aujourd'hui face à des difficultés qui suscitent des interrogations sur son devenir.

L'avis souligne ainsi la complexité de son positionnement, comme le manque de coordination des acteurs au niveau territorial et national.

L'avis s'interroge également sur le prochain rattachement institutionnel qui devrait évoluer avec la réforme territoriale, et qui soulève des craintes sur l'avenir de sa gouvernance et de son financement, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Des disparités territoriales sont déjà constatées, en lien notamment avec la moindre implication de certains élus départementaux.

Par ailleurs, la baisse du nombre de professionnels de santé et les difficultés de recrutement qui y sont liées, fragilisent l'avenir de ce service public.

Il importe en premier lieu de conserver la proximité avec le public, quelle que soit la collectivité territoriale dont la PMI dépendra, afin de ne pas aggraver les difficultés d'accès aux soins déjà éprouvées par une partie de la population.

Parmi les propositions de l'avis, le groupe de l'artisanat salue en particulier celle visant à développer les coopérations avec les réseaux locaux en charge des services aux familles et les autres acteurs de santé (médecine scolaire, médecins généralistes, pédiatres etc...).

De même, il est indispensable de sauvegarder le modèle de prise en charge généraliste des parcours de santé mis en place dans les PMI, incluant des actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement des familles.

Renforcer le suivi des activités de ces structures, comme leur efficacité, devrait permettre de mieux apprécier leurs contributions aux politiques publiques.

Enfin, pour pérenniser ces structures, il conviendrait de faire évoluer la perception stigmatisante dont elles font parfois l'objet, et de réaffirmer leur caractère universel.

Le groupe de l'artisanat regrette toutefois que l'avis n'ait approfondi ni la question des attentes et besoins des publics accueillis, ni celle du financement des PMI.

Pour autant, il partage l'objectif d'une meilleure efficacité des activités de proximité qui fait leur spécificité et il a voté cet avis.